



## Repos compensatoire et travail le week-end

Par **Thierryvam62**, le **02/11/2010** à **11:07**

Bonjour,

je vous contacte aujourd'hui car j'ai deux questions qui me taraudent l'esprit...

Comment se prend un repos compensatoire?

Je m'explique.

Travaillant exceptionnellement dans la nuit du vendredi au samedi de 2h à 9h, mon patron me donne mon vendredi après midi pour me reposer...Ce vendredi après-midi est-il considéré comme un repos compensatoire? A-t-il le droit de nous retirer les heures non travaillées le vendredi après midi si on se trouve dans ce cas de repos compensatoire?

Deuxième question...

N'étant pas content de ma requête de payer les heures de repos du vendredi, mon très cher chef, me dit "OK je te les payes mais tu viens travailler le vendredi après midi car j'estime que tu as largement le temps de te reposer entre 16h30 (heures à laquelle je fini le vendredi) et 2h du matin!"

A-t-il le droit de faire ça?

Sachant que je suis dans une TPE de 6 salariés et que donc il n'y a pas de syndicats!

Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **02/11/2010** à **12:40**

Bonjour,

Si l'employeur vous dit de prendre votre repos compensateur le vendredi après-midi et qu'il ne vous paie pas pendant ce temps, autant dire que vous n'avez pas pris votre repos compensateur...

Sauf dérogation, le repos entre deux journées de travail est de 11 heures au minimum, il semble donc que le compte n'y soit pas si vous venez travailler le vendredi après-midi...

Par **Thierryvam62**, le **03/11/2010** à **07:47**

Merci pour votre réponse...

Le plus dur est maintenant d'aller le dire au chef sans qui me retire d'autres choses...;-)